

ASSEMBLÉE NATIONALE

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

AMENDEMENT

N° 369

présenté par

M. Gouttefarde, M. Vignal, M. Zulesi, Mme Vidal, Mme Vanceunebrock, M. Claireaux,
Mme Provendier, Mme Rossi, Mme Piron, M. Ardouin, M. Testé et M. Batut

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 28 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.